

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2004

Présents: MM. FRIN Roger, GALANTER Michel, GALLO Vincent, GLATIGNY Michel, LACROIX Pascal, PLUMENSI Jean-Pierre, ROBERT Patrice, SAUVAGE Jérôme, SCHAACK Stéphane, VALLEE Jean-Charles
Mmes BARKE Susan, BERTRAND Paulette, BUREAU Angela, ZIADI Rosita

Absents excusés : M. FANTUZZO Guillaume

Secrétaire de séance : M. ROBERT

La séance est ouverte à 18 h 30 par le Maire.

Le compte rendu du conseil du 13 Juillet est adopté à la majorité.

Ordre du Jour

1. Mise à disposition du personnel

Lors du transfert de la compétence assainissement, le SICOVAL nous a proposé une convention de mise à disposition du personnel municipal afin que ce dernier assure l'entretien de la station d'épuration située sur la commune.

Après analyse de la situation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, trouve plus opportun de confier l'ensemble des tâches inhérentes à l'entretien et à l'exploitation directement aux services du SICOVAL.

2. Dissolution du SIVOM de la Banlieue Sud Est

Monsieur Frin rappelle que, lors de la réunion du SIVOM du 9 septembre 2004, a été approuvée la dissolution du SIVOM de la Banlieue Sud Est. Désormais, le SIVOM de Montgiscard reprendra l'ensemble des activités du SIVOM de Castanet. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la dissolution du SIVOM Banlieue Sud Est de Castanet.

Vote : adopté à l'unanimité

3. Le SIVURS

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas de l'année scolaire 2003/2004 était de 2,62 €.

Un débat s'en suit concernant l'augmentation à prendre en compte afin de couvrir les frais engagés.

Vu le coût de fonctionnement du repas et vu l'augmentation du prix facturé par le prestataire (S.I.V.U.R.S.), le Conseil Municipal propose d'appliquer une hausse de 5% et de porter le prix du repas à 2,75 € pour l'année scolaire 2004/2005.

**Vote de l'augmentation unitaire du repas : Adopté à la majorité
(1 abstention : M. VALLEE)**

4. Modification de la régie de recettes

Il existe actuellement une régie de recette permettant d'encaisser des espèces lors de l'utilisation de la photocopieuse. Il semble opportun de modifier les statuts de cette régie afin de pouvoir accepter les paiements par chèques pour le paiement de vacations funéraires ou les locations de tout type.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter cette modification des statuts de la régie de recettes.

Vote : adopté à l'unanimité

5. Virement de crédit suite à la reprise de l'assainissement par le SICOVAL

Des virements de crédits pour la reprise de la compétence assainissement par le SICOVAL sont budgétairement nécessaires.

Pour ces différentes opérations, un vote du Conseil Municipal est demandé.

Vote : adopté à l'unanimité

6. Virement de crédit pour les travaux sur les terrains de tennis

Suite aux travaux concernant la réfection du grillage de protection autour des terrains de tennis, un virement de crédit est nécessaire.

Afin de permettre cette opération, un vote du Conseil Municipal est nécessaire.

Vote : adopté à l'unanimité

7. Virement de crédit pour le véhicule

Le remplacement du véhicule communal était une dépense budgétisée pour l'année 2004.

Cet argent ayant servi en grande partie à remplacer le tracteur-tondeuse tombé en panne durant l'année, les crédits sur cette ligne de trésorerie sont actuellement insuffisants pour envisager le remplacement du C15.

Or, suite à une panne sérieuse, ce véhicule se trouve désormais hors d'usage. Son remplacement doit donc être envisagé de manière urgente.

Plusieurs solutions sont alors étudiées et un choix sera fait ultérieurement, après analyse des différentes propositions possibles.

En attendant, une décision modificative de l'article 2188 vers l'article 2182 est nécessaire pour obtenir un budget permettant d'acquérir un véhicule.

Vote : adopté à l'unanimité

7. Info recensement 2005

A partir du 20 janvier prochain se déroulera sur la commune de Goyrans un recensement complet de la population. M. FOHANNON Olivier a été nommé coordinateur auprès de l'INSEE afin d'assurer le bon déroulement de cette opération. Des agents recenseurs devront aussi être recrutés pour effectuer les recueils des informations nécessaires auprès de la population.

8. Modification du P.O.S.

Un dossier de modification du P.O.S. a été envoyé par le SICOVAL. Le Maire expose les changements envisagés point par point. De nombreuses remarques et réserves sont alors faites par différents membres du Conseil. Devant la durée du débat et la difficulté à trouver un terrain d'entente, M. le Maire propose de tenir une réunion de travail sur ce thème afin d'étudier tous les points de vue et ainsi d'établir un texte qui convienne à la majorité des membres. La date de cette réunion sera communiquée ultérieurement.

8. Prise de la compétence eau par le SICOVAL

Il semble acquis que le SICOVAL prendra la compétence de l'eau. Leur engagement est de ne pas augmenter le prix pendant les trois prochaines années. Une harmonisation tarifaire n'aura lieu qu'après. Le S.I.E.B.S.S.E.T., syndicat actuellement en charge de l'eau sur la commune de Goyrans, sera alors amené à disparaître, à plus ou moins long terme. La question se pose de savoir si l'on transfère la compétence au SICOVAL ou si on continue à adhérer au S.I.E.B.S.S.E.T.

9. Questions scolaires

Deux requêtes ont été demandées par la Directrice de l'école primaire auprès de M. FRIN.

La première concernait une rallonge budgétaire afin d'assurer le renouvellement d'une partie des livres scolaires, notamment ceux de mathématique, jugés obsolètes. La seconde concernait la création d'un cours de soutien scolaire régulier, le soir après l'école.

Les marges de manœuvres budgétaires étant faibles, un choix a dû être fait et le Conseil a décidé de donner la priorité aux achats de manuels scolaires. A cet effet, il est prévu qu'une somme de 695€ leur serait allouée, permettant ainsi de couvrir l'intégralité de la dépense.

Concernant l'étude, le Conseil attend une demande formulée par les parents d'élèves afin de se prononcer sur ce sujet.

Devant l'heure tardive, le Maire propose d'ajourner les autres points initialement prévus à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal approuve cette décision et le Maire lève la séance à 20H30.

Fait à GOYRANS, le 30 septembre 2004

Le Maire

J.C. VALLEE

Le secrétaire

P. ROBERT

Les Conseillers Municipaux